

COMPTES RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE  
DU 8 MARS 2012

Convocation du 1<sup>er</sup> mars 2012, affichée le 1<sup>er</sup> mars 2012

Sous la Présidence de Patrice WEISS, le Maire,

Conseillers présents : WEISS Bernard, FEGER René, JUNG François, KLEINCLAUSS Joseph, WENDLING Nadine, MATTER André, GUERRIER Catherine, GANTNER Jean-Marc, CRIQUI Marc, DENNI Fabienne, KLEIN Marcel.

Conseillers absents excusés : ECKART Fanny, CLAUSS Françoise, LENHARD Gérard (a donné procuration à WEISS Bernard)

M. KLEIN Marcel est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 décembre 2011 est adopté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

**1. Comptes administratifs 2011, assainissement, commune.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
(M. le maire n'ayant pas pris part au vote) approuve:

**1. le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2011 :**

- dépenses d'investissement : 74.364,97 euros  
- recettes d'investissement : 73.916,65 euros  
**soit un déficit d'investissement de 448,32 euros.**

- dépenses d'exploitation : 127.714,12 euros  
- recettes d'exploitation : 241.742,44 euros  
**soit un excédent d'exploitation de 114.028,32 euros**

**soit un excédent global de clôture de 113.580,00 euros.**

**2. le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2011 :**

- dépenses d'investissement : 396.821,27 euros  
- recettes d'investissement : 286.079,60 euros  
**soit un déficit d'investissement de 110.741,67 euros,**  
**Les restes à réaliser s'élèvent à 10.000 euros.**

- dépenses de fonctionnement : 317.583,78 euros  
- recettes de fonctionnement : 474.853,31 euros  
**soit un excédent global de fonctionnement de 157.269,53 euros.**

**soit un excédent global de clôture de 46.527,86 euros – les RAR, soit 36.527,86**

## **2. Approbation des comptes de gestion 2011 : budget principal, assainissement.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de gestion 2011 du budget principal et du service assainissement, dressés par le Receveur, vus et vérifiés par le comptable centralisateur et visés et certifiés par l'ordonnateur, déclare, à l'unanimité, qu'ils n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

## **3. Affectation des résultats 2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

### **- Résultat du budget assainissement**

d'affecter en section d'investissement (compte 1068) la somme de 448,32 euros, compte tenu du déficit d'investissement de 448,32 euros (compte 001 en dépenses) et de reporter le reste en section d'exploitation, soit 113.580,00 euros (compte 002) du budget 2012.

### **- Résultat du budget principal**

d'affecter en section d'investissement (compte 1068) la somme de 120.741,67 euros, compte tenu du déficit d'investissement de 110.741,67 euros (compte 001 en dépenses) et des restes à réaliser pour un montant de 10.000 euros.  
et de reporter le reste en section de fonctionnement, soit 36.527,86 euros (compte 002) du budget 2012.

## **4. Logiciels de la mairie : renouvellement du contrat de maintenance**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance des logiciels de la mairie avec la société Berger-Levrault doit être renouvelé jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention,

- Approuve le renouvellement du contrat avec Berger-Levrault et sa signature par le Maire.
- Autorise le Maire à payer toutes les factures se référant à ce contrat, dont 951,30 euros pour 2012.
- Autorise le Maire à signer les reconductions futures de ce contrat.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6156 du budget 2012 et des budgets suivants.

## **5. Eclairage public, remplacement des sources lumineuses des lampadaires**

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de remplacement d'ampoules de lampadaires d'éclairage public par des ampoules basse-consommation, réalisés en 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'imputer la facture de l'entreprise Pautler pour le remplacement des sources lumineuses des lampadaires pour un montant de 2.009,00 euros TTC en section d'investissement du budget 2012, à l'article 2152.
- Autorise le Maire à signer tous documents et le paiement s'y rapportant.

## **6. Rue du Stade : remise en état de la voirie**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Matthieu LANG, concernant la remise en état de la rue du Stade entre la partie goudronnée et l'entrée de sa maison en construction.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention,

- Autorise le Maire à faire réaliser des travaux de remise en état pour un montant maximum de 4.000 € TTC, afin de rendre la portion de rue carrossable et à procéder à leur paiement.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2151 du budget 2012.

## **7. Centre Socioculturel : travaux de peinture**

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents travaux de peinture nécessaires à la remise en état des salles, du bar et la cuisine du Centre Socioculturel.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise HALBWACHS pour un montant de 7.500 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer tous documents et le paiement qui s'y rapportent,
- Décide d'affecter cette dépense à l'article 21318 en section d'Investissement du budget 2012.

## **8. Travaux communaux d'assainissement général et de voirie : Indemnisation pour pertes de valeur et Régularisation du dossier**

Le Conseil Municipal note que, lors des travaux d'assainissement et de voirie, divers propriétaires privés ont mis à disposition de la Commune des terrains labourables de qualité pour y déposer des déblais de tranchées. Ces terrains ont, dans un premier temps, été décapés et la terre mère mise de côté, puis, dans un deuxième temps, comblés avec une hauteur variant de 1 mètre à plus de 2,50 mètres. Pendant les travaux, dont la DDE, Maître d'Œuvre, avait la responsabilité, divers matériaux de déblais de tranchées de nature à diminuer la qualité de la bonne terre arable ont été déposés sur ces terrains.

Après les travaux, la Commune a fait remettre en surface une couche de terre arable, mais insuffisante pour un labour de qualité.

Le Conseil Municipal, vu la délibération du 18 avril 2011, décidant d'indemniser les propriétaires pour la perte de valeur de leur champ d'un montant de 60 € par are, correspondant à la différence entre la valeur avant les travaux estimée à 100 € l'are et celle actuelle après les travaux, soit 40 € l'are,

Après avoir pris connaissance du dossier et pour clôturer celui-ci, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 7 abstentions,

- Décide d'attribuer les indemnités suivantes à Mme WAECKEL Marie-Rose :
  - un montant de 2.089,20 euros pour la parcelle section 30, n° 294, d'une surface de 34,82 ares,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs au paiement de ces indemnités dont les dépenses seront prévues à l'article 678 du budget du service annexe de l'assainissement 2012.
- Décide d'annuler la délibération du 25.8.2011 décidant l'achat de cette parcelle par la commune.